

# Tarifs et aides 2008

## Le loyer

- T1 bis : 33,66 € / jour - Soit 1009,80 € pour un mois de 30 jours
- T1 prime : 25,50 € / jour - Soit 765,00 € pour un mois de 30 jours
- T1 : 20,40 € / jour - Soit 612,00 € pour un mois de 30 jours

## Les repas

- Prix de journée alimentaire : 11,65 €
- Repas de midi : 9,00 €
- Repas du soir : 2,65 €

## La dépendance

- GIR 1 et 2 : 11,13 € / jour
- GIR 3 et 4 : 6,43 € / jour
- GIR 5 et 6 : 2,73 € / jour

## Les aides financières

### L'Aide Personnalisée au Logement (A.P.L.)

Calculée en fonction de vos ressources et versée par la CAF ou la MSA à l'établissement, elle diminue votre loyer à hauteur de son montant (max. : 313 €)

### L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)

Ouverte à toutes les personnes de plus de 60 ans, non soumises à obligation alimentaire et non récupérable sur succession, elle est attribuée par les Conseils Généraux.

En établissement, elle vient « solvabiliser » les tarifs dépendance GIR 1 à 4 sous couvert d'une participation (ticket modérateur) laissée à la charge de l'intéressé dont le montant est le tarif des GIR 5 et 6 (2,73 € / jour) pour les ressources inférieures à 1981,84 € et augmentant proportionnellement aux ressources pour les revenus supérieurs.

### Les avantages fiscaux

La présence du résidant au sein de l'établissement peut lui faire bénéficier jusqu'à 750 € de réduction d'impôt sur l'année.

Les sommes éventuellement versées en participation à votre hébergement par vos enfants sont déductibles de leurs impôts.

### L'aide sociale

Son but est de permettre aux moins fortunés d'intégrer l'établissement et d'y profiter pleinement de toutes ses possibilités. Elle fait l'objet d'une convention entre l'E.H.P.A.D.

U Serenu et le Département de Haute-Corse (elle se cumule avec l'A.P.L. et éventuellement avec l'A.P.A.).

Après acceptation du dossier, elle permet au résidant de n'avoir à régler qu'une partie (plus ou moins importante en fonction de ses revenus) de son loyer, ou de bénéficier d'une totale gratuité.

L'administration de l'E.H.P.A.D. U Serenu est bien entendu à votre disposition pour vous conseiller au mieux de vos intérêts et pour vous aider à constituer les dossiers nécessaires.